

«Le lanceur d'alerte est toujours le traître de quelqu'un»

GRAND DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME, L'AVOCAT PLAIDE AUJOURD'HUI POUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES LANCEURS D'ALERTE, CES CITOYENS QUI SE METTENT EN DANGER POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Propos recueillis par François Beguin



William Bourdon

Avocat au barreau de Paris, il a notamment défendu Philippe Pichon, le commandant de police qui avait dénoncé le fonctionnement illégal du système de traitement des infractions constatées (STIC), et Hervé Falciani, ex-informaticien à HSBC, possesseur d'une liste d'évadés fiscaux français en Suisse. William Bourdon est également membre du collectif européen de défense d'Edward Snowden. Il est l'auteur de *Petit Manuel de désobéissance citoyenne. Quand l'intérêt général est menacé, devenez lanceur d'alerte* (JC Lattès, 2014).

— QUAND LES CIRCONSTANCES L'EXIGENT, VOUS APPELEZ À LA « DÉSŒBÉISSANCE CITOYENNE ». DONNER L'ALERTE, EST-CE FORCÉMENT DÉSŒBÉIR ?

Certainement pas. Je vois plutôt le lanceur d'alerte comme un hyperobéissant qui motive son action par la défense de l'intérêt général et la place sous le couvert de la loi. Mais il arrive que, de guerre lasse, exaspéré que ses alertes se perdent dans le sable, il franchisse le Rubicon et devienne un désobéissant.

— EST-CE PAR IDÉALISME QU'IL CHOISIT DE FRANCHIR LE RUBICON ?

Tant le lanceur d'alerte que le désobéissant, ils sont d'abord porteurs de la conviction qu'exister, c'est être aussi un citoyen, c'est-à-dire quelqu'un d'activement responsable pour éviter le pire quand il menace. Cela n'est pas antagoniste avec un très grand scepticisme et une vision « désidéalisée » du monde.

— CETTE DÉMARCHE N'IMPLIQUE-T-ELLE PAS DE TRAHIR SON ENTREPRISE OU SON PAYS ?

Un lanceur d'alerte est toujours le traître de quelqu'un. Ce qui explique pourquoi il est, par ceux dont les responsabilités occultes sont mises au jour, généralement désigné comme l'ennemi de l'intérieur, une cible à criminaliser ou à discréditer à tout prix. Il est toujours aussi perçu comme un être dérangeant qui perturbe l'ordonnement des choses, c'est-à-dire l'écrin rassurant dans lequel chacun à un moment ou un autre a envie de se blottir.

— PARADOXALEMENT, IL VA AUSSI APPARAÎTRE COMME UN HÉROS...

Inconsciente ou involontaire, il y a une dynamique de l'héroïsation dans l'action du lanceur d'alerte. Liée à la prise de risque et à la déflagration que son geste provoque dans le débat public, elle est accentuée par le cortège de représailles et de menaces qui s'abat généralement sur lui. Mais comme dans toute histoire humaine, il y a une balance entre les coûts et les gratifications. Là où Edward Snowden se dit fier d'avoir servi son pays et assure qu'il serait prêt à recommencer, d'autres sont dans le regret absolu de leur geste.

— COMMENT QUALIFIEZ-VOUS LA DÉMARCHE D'EDWARD SNOWDEN ?

Il a changé le visage du monde. C'est la première fois qu'un homme seul dessille les yeux de pratiquement toute l'humanité, ici sur une pratique clandestine de surveillance généralisée. Son geste est à la fois un puissant encouragement à lever le voile sur les pratiques les plus obscures et néfastes, mais aussi un découragement compte tenu de la criminalisation ahurissante dont il fait l'objet.

— POURQUOI A-T-ON LE SENTIMENT QU'IL Y A DAVANTAGE DE LANCEURS D'ALERTE CES DERNIÈRES ANNÉES QUE PAR LE PASSÉ ?

Dans l'histoire de l'humanité, il y a toujours eu des consciences qui ont prévalu sur l'obéissance. Mais, depuis quinze ou vingt ans, on assiste à une montée de la défiance à l'égard de l'action et de la parole publiques. Les entreprises sont perçues comme privilégiant le court terme et le profit à tout prix au mépris des principes fondamentaux. Tout cela crée colère et exaspération. Et si ceux en charge de réduire les plaies du monde abdiquent ou pactisent avec l'argent, les citoyens ont alors le sentiment d'une urgence, celle de s'acquitter d'un fragment de cette tâche délaissée.

— ET INTERNET DONNE UNE RÉSONANCE NOUVELLE À TOUTES CES RÉVÉLATIONS...

Au risque parfois d'un certain emballement, Internet a été un formidable accélérateur de la diffusion des alertes. La Toile se révèle également être un outil essentiel qui permet, en l'espace de quelques heures, la cristallisation des grands mouvements de solidarité pour offrir aux lanceurs d'alerte un premier bouclier face à toutes les menaces.

— EN FRANCE, LA JUSTICE FAIT-ELLE CRÉDIT AUX DÉSŒBÉISSANTS-LANCEURS D'ALERTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LEUR DÉMARCHE ?

Une nouvelle jurisprudence, fondée sur une exception de citoyenneté, est en train de s'écrire. Dans le cas du commandant de police Philippe Pichon, le tribunal a rendu une décision bienveillante (une amende de 1 500 euros, assortie du sursis). Après avoir envoyé l'alerte à plusieurs reprises à sa hiérarchie, c'est de guerre lasse qu'il avait violé le secret professionnel.

Comme avec certains faucheurs d'OGM eux aussi relaxés, les juges prennent de plus en plus en compte deux facteurs : le principe de proportionnalité entre l'intensité de la transgression et la gravité de l'intérêt public menacé, et le caractère désintéressé de la démarche.

— QUE PENSEZ-VOUS DE LA LÉGISLATION SPÉCIFIQUE RÉCEMMENT ADOPTÉE PAR LA FRANCE POUR PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE ?

La loi du 6 décembre 2013 est un premier pas. Mais elle est insuffisante dans sa définition car elle limite l'alerte au cas où un agent – public ou privé – a connaissance, dans le cadre de ses missions, d'un crime ou d'un délit. C'est une position moyenne par rapport aux standards internationaux car il y a nombre de situations extrêmement néfastes pour le bien public qui ne sont pas des crimes ou des délits. L'ONG Transparency International promeut à juste titre la définition suivante : « L'alerte éthique est le signalement par un employé d'un fait illégal, illicite ou dangereux touchant à l'intérêt général. »

Il aurait également fallu prévoir des sanctions à l'égard de ceux qui exercent des entraves à l'alerte. Enfin, la législation française est trop fragmentée. Les lanceurs d'alerte relèvent de nombreuses lois différentes. Il faudra un jour un statut unique et mettre en place une autorité administrative indépendante. Elle agirait comme un filtre exigeant, en relation bien sûr avec les autorités judiciaires.

— QUEL SERAIT LE RÔLE DE CETTE AUTORITÉ ?

Il s'agirait d'une institution indépendante, animée par les plus belles consciences, des élus aussi. Elle devrait pouvoir accorder l'immunité à un citoyen quand la condition de la révélation d'un acte gravement contraire à l'intérêt général est de briser les secrets les plus lourds et par conséquent de violer la loi. Si demain un officier de la DGRI torture un suspect ou commet une grave déloyauté, protégée par le secret défense, il ne lancera jamais l'alerte s'il n'a pas la garantie d'une immunité. Or la révélation des faits les plus graves suppose souvent de lever les secrets les mieux protégés, c'est l'équation complexe dont la loi devra s'emparer.

— LA FRANCE EST-ELLE PRÊTE, SELON VOUS, À ADOPTER CETTE LÉGISLATION QUE VOUS APPELEZ DE VOS VŒUX ?

Qu'ils soient de gauche ou de droite, beaucoup de ceux qui sont au pouvoir, acteur privé ou public, ont une grande empathie pour la logique du silence. Les secrets sont trop souvent un outil pour pérenniser les fonctionnements clientélistes et entretenir le sentiment d'impunité que fabrique inlassablement la conviction d'être dans un « douillet » entre-soi.

Le spectre de Vichy est trop souvent instrumentalisé. Rappelons que beaucoup d'enquêtes financières récentes en France n'ont été possibles que parce que des citoyens ont cassé l'omerta, qu'elle résulte de secrets protégés ou de silences contraints, bien souvent parce qu'ils avaient été humiliés par ceux-là mêmes qui se retrouvent ainsi dans le prisme judiciaire.

— COMMENT ÉVITER LES DÉRIVES QUI POURRAIENT NAÎTRE DU RETEN- TISSEMENT DE LA DÉMARCHE D'EDWARD SNOWDEN PAR EXEMPLE ?

La loi doit être très ferme avec ceux qui vont prendre les habits des lanceurs d'alerte pour venir distiller leur venin. Il y a un travail de tri indispensable à faire. Il faut se doter d'outils dissuasifs puissants pour que ce grand mouvement éthique ne soit pas trop endommagé par des manipulateurs de tout poil. ✕



Cinq siècles d'alerte

LES PETITS ARRANGEMENTS ET LES COMPROMISSIONS NE SONT PAS PROPRES À NOTRE ÉPOQUE. PETITE HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DES LANCEURS D'ALERTE, DE MARTIN LUTHER (1517) À DAVID PAUL WEBER (2013).

Par Frédéric Joignot & Julien Millanvoye - illustration Benoît Guillaume

1517
PAPAUTÉ PLACARDÉE
Martin Luther – Allemagne
Le allemand lettré et réformateur, placarde le 31 octobre 1517 sur les portes de la chapelle du château de Wittenberg ses 95 thèses condamnant violemment la vente des indulgences par l'Église catholique, critique plus durement encore les pratiques du haut clergé de la papauté. Le pape Léon X (de la dynastie Médicis) lui ordonne de se rétracter par la bulle pontificale *Exurge Domine*, que Martin Luther brûle public. Il recevra, le 3 janvier 1521, la bulle *Decret romanum pontificem*, qui lui signifie son excommunication. Intimement par la suite la profonde réforme de l'Église qui mènera à la fondation du protestantisme.

de « toute faute, tout manquement, fraude ou délit commis par des officiers au service desdits Etats dont ils pourraient avoir connaissance ».

1791
LOUIS XVI EN FUITE IDENTIFIÉ
Jean-Baptiste Drouet – France
Maître de poste à Sainte-Menehould (près de Varennes), il identifie, le 21 juin 1791, Louis XVI, en fuite, de passage à son relais. Il donne aussitôt l'alerte aux autres relais, puis retarde le départ du convoi royal pour permettre à l'aide de camp de La Fayette de l'arrêter, conformément à un décret de l'Assemblée pris antérieurement. Napoléon, lui remettant la Légion d'honneur, lui aurait dit : « Monsieur Drouet, vous avez changé la face du monde. »

1893
L'ESCLAVAGE DÉNONCÉ
Edmund Dene Morel – Belgique
Ce marin a mené une enquête sur l'esclavage au Congo d'alors. Devant la brutalité des pratiques constatées, il devint journaliste et lança une campagne de presse à l'encontre du roi de Belgique Léopold II, véritable souverain de ce pays d'Afrique qui n'avait rien d'indépendant. Il fut soutenu par Joseph Conrad, Arthur Conan Doyle, Anatole France ou Mark Twain, et son travail déboucha sur la création de l'Association pour la réforme du Congo et d'une commission d'enquête qui, en 1905, conclut à la réalité des faits rapportés, lesquels ne cessèrent pas, en tout cas à cette échelle, avant l'arrivée du successeur de Léopold II, Albert I^{er}. Après la Première

Guerre mondiale, Edmund Dene Morel devint directeur du magazine *Foreign Affairs*, qui existe toujours. Il y mena une nouvelle campagne contre le traité de Versailles, estimant qu'il risquait de déclencher à nouveau une guerre...

1898
DREYFUS DÉFENDU
Emile Zola – France
L'écrivain est l'auteur de l'article « J'accuse...! », publié dans le journal *L'Aurore* le 13 janvier 1898, sous la forme d'une lettre ouverte au président de la République, Félix Faure. Emile Zola, montre que, après une enquête à charge et sous la pression d'une importante campagne de presse à caractère antisémite, soutenue et encouragée par la hiérarchie militaire, le capitaine Dreyfus a été injustement condamné à perpétuité, puis expédié sur l'île du Diable, en Guyane. Cette publication conduira à un nouveau procès du capitaine, puis à un arrêt de la Cour de cassation qui rectifiera l'erreur judiciaire et innocentera le capitaine Dreyfus en 1906, après la mort de Zola.

1942
L'EXISTENCE DES CAMPS D'EXTERMINATION RÉVÉLÉE
Jan Karski – Pologne
Ce membre de la Résistance polonaise, témoin des atrocités commises par les nazis, rencontra le président des États-Unis, Franklin Delano Roosevelt, pour l'informer de l'existence de camps d'extermination et appeler à une action militaire immédiate, susceptible de mettre un terme au génocide. Sans succès.

1963
CONTRE LA GUERRE DU VIETNAM
John Paul Vann – États-Unis
Dès 1963, ce conseiller militaire auprès de l'armée sud-vietnamienne contacta le *New York Times* afin d'alerter sur le probable échec de la guerre du Vietnam et la barbarie qui la caractérisait. Il fut contraint de démissionner de l'armée. La guerre se poursuivit jusqu'en 1975, causant la mort de plus de 3 millions de personnes sur les deux fronts, dont de très nombreux civils.

1966
DES SYPHILITIQUES COBAYES
Peter Buxtun – États-Unis
Depuis 1932, le Département de santé publique américain étudiait sur des citoyens de la ville de Tuskegee, en Alabama, les effets de la syphilis. Les participants à l'enquête n'étaient ni informés de leur diagnostic ni traités pour leur maladie. Après 1943 et la découverte de la pénicilline, celle-ci ne leur fut pas administrée. Après 1947 et la notion de consentement éclairé mise au jour par le tribunal de Nuremberg, l'expérience se poursuivit. En 1966, le jeune médecin (27 ans) Peter Buxtun déposa une plainte interne pour faire arrêter cette expérience, en vain. En novembre 1968, il réitéra, sans succès. En juillet 1972, il transmit l'information à la presse. L'expérience s'arrêta quelques semaines plus tard, quarante ans après ses débuts.

ANNÉES 1970
LES DANGERS DE L'AMIANTE
Henri Pézerat – France
Chimiste et l'un des membres fondateurs de l'association Alert et du collectif



intersyndical de Jussieu, il alerte, dès le début des années 1970, sur les dangers sanitaires de l'amiante (dont les poussières pénètrent dans les bronches) et se voit déconsidéré par un lobby d'industriels. Il finira par convaincre le gouvernement français de procéder au désamiantage. A ce jour, la contamination par l'amiante a fait des milliers de victimes (environ 8 000).

1971
L'EXISTENCE DE LA NSA RÉVÉLÉE
Perry Fellwock – États-Unis
Perry Fellwock révéla l'existence de la NSA (National Security Agency) au grand public lors d'une interview donnée au magazine *Ramparts*. A la suite de ces révélations, le comité Church du Sénat américain fit voter l'interdiction d'espionner les citoyens américains sans solides barrières juridiques... Quarante ans plus tard, Edward Snowden démontre que la loi cessa d'être respectée par la NSA après le 11 septembre 2001.

1971
LA CORRUPTION DE LA POLICE DE NEW YORK
Frank Serpico – États-Unis
Il fut le premier policier américain à dénoncer la corruption alors à l'œuvre au sein du célèbre NYPD. Frank Serpico expliqua notamment devant la commission Knapp, mise en place par la mairie de New York : « Le problème est qu'il n'existe pas de cadre honnêtement sans crainte du ridicule ou de remontrances de la part de ses collègues. » La commission mena son enquête à bien et délivra des

recommandations qui mirent un frein, sinon un terme, à un système de corruption généralisée. Deux ans plus tard, le film *Serpico*, avec Al Pacino dans le rôle-titre, lui rendit hommage.

1972
L'AFFAIRE DU WATERGATE
Mark Felt dit « Gorge profonde » – États-Unis
Informateur secret jusqu'en 2005 (date à laquelle il a révélé son nom et sa fonction de second à la tête du FBI), Mark Felt a donné aux journalistes Carl Bernstein et Bob Woodward du *Washington Post* des informations sur l'implication du président des États-Unis Richard Nixon dans le scandale du Watergate. L'affaire déboucha sur la démission de Nixon.

1973
CONTRE LES ENTENTES ENTRE TRUSTS PHARMACEUTIQUES
Stanley Adams – Suisse
Membre du comité directeur du laboratoire pharmaceutique suisse Hoffmann-La Roche, Stanley Adams transmit à ce qui était alors la Communauté économique européenne des preuves d'entente illicite sur les prix des vitamines dans l'industrie pharmaceutique. Stanley Adams fut arrêté pour espionnage industriel par le gouvernement de son pays et condamné à six mois de prison.

1975
LETTE OUVERTE CONTRE LA NORMALISATION COMMUNISTE
Vaclav Havel – Tchécoslovaquie
Figure de l'opposition intellectuelle tchécoslovaque dans les années 1970,

il protesta contre l'oppression intense qui a marqué la normalisation de la Tchécoslovaquie à la suite de l'occupation par l'armée soviétique. Sa lettre ouverte, adressée en 1975 au président tchécoslovaque Gustav Husak, dans laquelle il dénonce la situation critique de la société et la responsabilité du régime communiste, a un retentissement international. Il a connu la prison et la maltraitance, sans jamais céder. Sa notoriété lui a valu d'être élu à la présidence de son pays après la chute du mur de Berlin, en 1989.

1977
DÉFAITE ANNONCÉE DE LA BATAILLE DE SAÏGON
Frank Snepp – Vietnam
Frank Snepp était analyste pour la CIA à l'ambassade américaine de Saïgon. Il est l'auteur de *Decent Interval*, un livre très critique envers les stratèges militaires, et notamment leurs approches de la bataille de Saïgon, qu'ils allaient perdre. Attaqué par son employeur pour violation de la confidentialité, Snepp fut viré de la CIA et privé des revenus générés par son ouvrage.

1984
CONTRE LA CORRUPTION D'ÉTAT
Ingvar Bratt – Inde
Histoire de s'assurer la vente à l'Inde de 410 obusiers de 155 mm pour une somme totale de 285 millions de dollars, la société d'armement Bofors avait versé plus de 40 millions de dollars au Premier ministre de l'époque, Rajiv Gandhi, et à ses collègues de travail. Un an plus tard, l'affaire éclate à la radio grâce à une source interne

à l'entreprise : Ingvar Bratt. Dans la foulée, Rajiv Gandhi perdit les élections, le procès en Inde dura jusqu'en 2006, et les obusiers de 155 mm furent utilisés lors du conflit de Kargil, qui opposa l'Inde au Pakistan en 1999.

1985
CONTRE L'ESPIONNAGE DES ANTINUCLÉAIRES
Cathy Massiter – Angleterre
Officier de renseignements, Cathy Massiter démissionna du MI5 en 1983 et, deux ans plus tard, révéla en direct sur Channel 4 que le service de renseignements infiltrait et surveillait, depuis les années 1960, les groupes antinucléaires et le Conseil national des libertés civiles, soupçonnés d'être « contrôlés par les communistes » et qualifiés, par son employeur d'alors, d'organisations « subversives ».

1989
LES DANGERS DU BENZÈNE
Myron Mehlman – Japon
Toxicologue de son état, employé de la multinationale du pétrole Mobil, Myron Mehlman donnait une conférence en septembre 1989 devant les dirigeants japonais de son entreprise, lorsqu'un des participants attira son attention sur le fait que l'essence distribuée au Japon par Mobil contenait 5 % de benzène de plus que les normes en vigueur. Sa réponse fut des plus claires : « Nous considérons, aux États-Unis et à Mobil, que le benzène est un produit chimique et toxique très dangereux. Si les concentrations en benzène sont trop élevées, il faut soit les réduire, soit cesser de vendre cette essence. » A son retour aux États-Unis, il fut



immédiatement licencié. Il gagna son procès en appel et Mobil dû lui verser 7 millions de dollars en compensation.

1990

LE TABAC CANCÉRIGÈNE

Jeffrey Wigan – Etats-Unis
Ce cadre de l'industrie du tabac a révélé, au début des années 1990, que l'industrie du tabac connaissait depuis longtemps le caractère addictif et cancérogène des cigarettes. Son combat a été porté à l'écran par Michael Mann sous le titre *The Insider* en 1999.

1991

L'AFFAIRE DU SANG CONTAMINÉ

Anne-Marie Casteret – France
En avril 1991, la journaliste Anne-Marie Casteret publie, dans l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi*, un article montrant que le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) a sciemment distribué à des hémophiles, de 1984 à la fin de l'année 1985, des produits sanguins non chauffés dont certains étaient contaminés par le virus du sida.

1997

LES BIENS SPOLIÉS AUX JUIFS PAR LES NAZIS LISTÉS

Christoph Meili – Suisse
Christoph Meili était veilleur de nuit quand il découvrit, dans la salle des destructeurs de documents de l'UBS, des livres de compte et titres de propriété spoliés aux juifs par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, entreposés, depuis, dans la célèbre banque suisse. Il les rapporta chez lui et les confia à une association de victimes de l'Holocauste, laquelle contacta immédiatement la presse, dévoilant

le scandale à l'échelle internationale. Inculpé pour violation du secret bancaire, Christoph Meili fut le premier citoyen suisse de l'histoire à obtenir l'asile politique aux Etats-Unis.

1998

CONTRE LA CORRUPTION DES JO

Marc Hodler – Suisse
En décembre 1998, Marc Hodler dénonce le système de corruption qui frappe le Comité international olympique (CIO) : pour obtenir les Jeux d'hiver de 2002, la ville de Salt Lake City a tout simplement acheté les voix de nombreux membres du comité. L'enquête diligentée par les instances dirigeantes du comité démontrera que Salt Lake City a distribué 1,3 million de dollars en pots-de-vin. Elle mettra en lumière ce qu'on a appelé la « culture du cadeau » (billets d'avion, frais de scolarité offerts aux enfants de certains membres, soins médicaux pour leur famille, argent liquide, etc.). Les désignations précédentes – Nagano pour les Jeux d'hiver 1998 et Sydney pour les Jeux d'été 2000 – font l'objet de fortes suspicions. Quatre membres du CIO – Bashir Attarabulsi, qui représentait la Libye; Pirjõ Häggman, la Finlande; Charles Mukora, le Kenya, et David Sibandze, le Swaziland – sont poussés à présenter leur démission. Six autres – Agustín Arroyo, Equateur; Zein El-Abdin Gadir, Soudan; Jean-Claude Ganga, Congo; Lamine Keita, Mali; Sergio Santander Fantini, Chili; Seiuli Paul Wallwork, Samoa – sont exclus. Une commission d'éthique composée de neuf « sages » (dont cinq personnalités extérieures au mouvement olympique), à la moralité

indiscutable et de réputation internationale, voit ensuite le jour, avec la mission d'exercer une surveillance des membres de l'institution olympique et des représentants des villes candidates.

1998

POUR LA TRANSPARENCE DE LA CEE

Paul Van Buitenen – Europe
« La Commission européenne est une culture fermée et tient à le demeurer. Mon objectif est de la pousser à s'ouvrir, à créer plus de transparence et à redonner du pouvoir à qui devrait l'avoir : le Parlement européen démocratiquement élu », écrivait, en janvier 1998, le député européen d'origine néerlandaise Paul Van Buitenen dans un rapport sur le comité de contrôle budgétaire de la Commission, qu'il accusait directement de faire de l'obstruction dans le cadre du contrôle du budget de la Commission. Devant les budgets plus que louches qu'elle s'était elle-même octroyés, la Commission, alors présidée par Jacques Santer, président du Luxembourg, présenta sa démission.

2002

TRAFIC DE PROSTITUÉES PAR DES OFFICIERS DE L'ONU

Kathryn Bolkovac – Bosnie
Embauchée par la compagnie privée américaine DynCorp dans le cadre d'un contrat dépendant de l'ONU de surveillance et de maintien de l'ordre à la fin de la guerre de Bosnie-Herzégovine, Kathryn Bolkovac dévoile, en 2002, un important trafic de prostituées organisé par plusieurs officiers. Beaucoup durent

démissionner, mais étant couverts par l'immunité diplomatique, aucun ne fut poursuivi. Son histoire est à l'origine du film *The Whistleblower*, sorti en 2011.

2003

CORRUPTION DE LA BUREAUCRATIE

Satyendra Dubey – Inde
Il accuse la société pour laquelle il travaille de faits de corruption concernant les projets de construction d'autoroutes en Inde dans une lettre adressée au Premier ministre du pays, Atal Bihari Vajpayee. Satyendra Dubey fut abattu à Gaya le 27 novembre 2003. L'immense couverture médiatique qui suivit son assassinat fut probablement à l'origine de la loi indienne protégeant les lanceurs d'alerte.

2004

CONTRE LA TORTURE À ABOU GHRAIB

Joe Darby – Irak - Etats-Unis
En 2004, Joe Darby, soldat de réserve à la prison d'Abou Ghraib en Irak, fut le premier à signaler que des photos de prisonniers torturés circulaient parmi le personnel. Ces images diffusées par les médias provoquèrent un scandale et choquèrent le monde entier. Souvent considéré par les autorités comme un traître qui avait sali l'image de l'armée américaine, Joe Darby, entre autres récompenses, avait des personnalités de l'année 2004 par la chaîne ABC News. « J'ai agi comme un soldat doit agir, conformément au règlement. Ni plus ni moins. Je n'ai aucun regret d'avoir signalé ces exactions à mes supérieurs et si je



suis à nouveau témoin de ce genre d'agissements, je ferai pareil. C'est une question de morale, de ne pas céder sur les valeurs auxquelles je crois. »

2005

MALADIE DE LA VACHE FOLLE

Shiv Chopra, Margaret Haydon & Gérard Lambert – Canada

Fonctionnaires du gouvernement fédéral canadien, ils dénoncent, en 2005, les risques pour la santé humaine de l'hormone de croissance bovine. Shiv Chopra et Margaret Haydon déclarent et démontrent que les mesures de leur gouvernement pour prévenir la maladie de la vache folle sont insuffisantes. Ils ont été congédiés par le gouvernement en 2004. Malgré des recours engagés devant diverses instances, seul Gérard Lambert a été réintégré dans ses fonctions. En novembre 2011, Chopra, Haydon et Lambert se sont vu octroyer le premier prix d'Intégrité (Integrity Award) par l'ONG Canadian Journalists for Freedom of Expression pour avoir « agi courageusement dans l'intérêt public sans égard pour le gain personnel et au risque de représailles mettant en péril leur carrière, leur gagne-pain et leur liberté personnelle ».

2005-2009

CONTRE L'ÉVASION FISCALE OFFSHORE

Bradley Birkenfeld – Suisse
Soupçonnant la banque suisse pour laquelle il travaillait de faciliter l'évasion fiscale de citoyens américains, Bradley Birkenfeld enquêta et rapporta à la presse les faits dont il eut connaissance. Son attitude fit évoluer le comportement des banquiers

suisse à l'égard de leurs clients offshore – officiellement, du moins ! Les autorités fiscales ont finalement versé en 2012 la somme de 104 millions de dollars à Bradley Birkenfeld pour avoir donné des informations précieuses sur les systèmes de fraude.

2005-2011

CONTRE LES MALVERSATIONS DE LA NSA

Thomas Andrews Drake – Etats-Unis
Thomas Drake dénonça le projet Trailblazer de la National Security Agency qui représentait, selon lui, une violation du quatrième amendement de la Constitution américaine. Il contacta le *Baltimore Sun*, qui publia un certain nombre d'articles évoquant le gaspillage, les abus et les malversations de la NSA, et plus particulièrement le projet Trailblazer. En avril 2010, Drake dut répondre, devant un grand jury, de plusieurs chefs d'accusation, dont celui d'avoir fait obstruction à la justice, et fut inculpé. Lorsque l'émission « 60 Minutes » évoqua l'affaire Drake, le gouvernement abandonna les poursuites et décida de ne pas l'incarcérer à condition que Drake accepte de plaider coupable et de reconnaître s'être mal conduit. Il fut condamné à une année de mise à l'épreuve et de travaux d'intérêt général en 2005.

2009

LE SCANDALE DU MEDIATOR

Irène Frachon – France
Pneumologue en poste au CHU de Brest, elle mène une longue enquête médicale montrant les dangers du Mediator,



un médicament commercialisé par les laboratoires Servier de 1976 à 2009, qui aurait provoqué la mort d'au moins 500 malades. En juin 2010, Irène Frachon publie un livre, *Mediator 150 mg. Combien de morts ?* Le sous-titre *Combien de morts ?* fait l'objet d'un référé à Brest, intenté par les laboratoires Servier, lesquels obtiennent qu'il soit retiré, estimant cette mention « accusatoire, grave, inexacte et dénigrante ». Le jugement en faveur du laboratoire sera annulé en janvier 2011 par la cour d'appel de Rennes.

2009

DIVULGATION DES ABUS DE L'ARMÉE AMÉRICAINE

Bradley Edward Manning ou Chelsea Elizabeth Manning, selon son souhait – Etats-Unis
Condamné le 21 août 2013 à trente-cinq ans de prison, reconnu coupable d'espionnage, pour avoir transmis à WikiLeaks plus de 700 000 documents confidentiels de l'armée américaine. Inculpé en juillet 2010 de huit chefs d'inculpation criminels et de quatre violations du règlement militaire, telles que « transfert de données secrètes sur son ordinateur personnel et ajout de logiciel non autorisé sur un système informatique confidentiel » et « communication, transmission et envoi d'informations traitant de sécurité nationale à une source non autorisée ». Le 30 juillet 2013, la cour martiale de Fort Georges G. Meade (Maryland) a jugé que Bradley Manning était à l'origine des fuites de documents classifiés, et l'a reconnu coupable de 20 des 22 chefs d'accusation qui pesaient



contre lui, mais déclaré non coupable de collusion avec l'ennemi, ce qui lui aurait valu la réclusion criminelle à perpétuité sans possibilité de remise de peine. Il est soumis à l'isolement carcéral maximal (Maximum Custody Detainee), souvent comparé à une situation de torture psychologique.

2013

DÉNONCE LES SCANDALES FINANCIERS

David Paul Weber – Etats-Unis
David Paul Weber, inspecteur général chargé des enquêtes à la Securities and Exchange Commission (SEC), est connu pour avoir signalé des faits d'espionnage contre des places boursières par des pays étrangers. Il est encore celui qui a été en première ligne dans les deux plus grands scandales financiers de l'histoire des Etats-Unis : les affaires Madoff et Stanford. Démis de ses fonctions pour des raisons prétendument indépendantes de son action, il attaqua la SEC pour licenciement abusif et harcèlement. En juin 2013, la SEC fut condamnée à le réintégrer et à lui verser 580 000 dollars. Bernard Madoff et Allen Stanford ont été, pour leur part, condamnés respectivement à des peines d'emprisonnement de cent cinquante et cent dix ans. Après qu'il lui fut rendu justice, David Paul Weber déclara : « Il est difficile de faire le bien. »

✕

Ce texte de Frédéric Joignot & Julien Millanvoye est paru dans la revue trimestrielle *Ravages* n° 10, hiver 2013.

✕